Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 089-218900249-20261023-2026_DRJH174-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-174

--

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME DOLORES THEROSIET

Le Maire de la Ville d'AUXERRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122- 18, L.2122-19.

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°CM-2026-005 en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le Maire de la Ville d'AUXERRE peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux ;

Considérant que Madame Dolores THEROSIET est responsable location salles et matériel.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'AUXERRE, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Madame Dolores THEROSIET responsable location salles et matériel pour déposer plainte au nom de la Ville d'AUXERRE pour les contentieux relevant du périmètre de sa compétence.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :
- Le Cabinet du Maire ;
- Le Directeur Général des services ;
- Madame Dolores THEROSIET ;

Fait à AUXERRE,

Le Maire,

Mathieu DEBAIN